



PREMIER MINISTRE

**Rapport relatif aux résultats 2009 des ministères
au regard des indicateurs du dispositif financier
mis en place dans le cadre de la démarche d'exemplarité
des services de l'Etat au regard du développement durable**

Introduction :

Eco-responsabilité et responsabilité sociale des administrations

Premier bilan annuel

La circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008, « *relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics* », a fixé le cadre de l'action de l'Etat en matière d'éco-responsabilité et de responsabilité sociale des administrations ; 2009 représente donc un tournant dans la prise de conscience collective que les services de l'Etat ont une responsabilité particulière dans ces domaines. Le bilan d'une année d'élaboration puis de mise en œuvre, par chaque ministère, des plans « administration exemplaire » (PAE) institués par la circulaire en témoigne clairement.

La remise de ces Plans avait déjà permis de mesurer, dès la fin du premier trimestre 2009, leur implication. Après un démarrage qui s'est échelonné entre le printemps et l'été 2009, la mobilisation de l'ensemble des départements ministériels est désormais patente.

La diversité et le nombre d'actions engagées témoignent de l'existence d'une véritable dynamique qui s'appuie tant sur les aspects environnementaux que sociaux des actions à mener. Ces résultats se déclinent selon trois grands axes qui peuvent être illustrés par quelques actions concrètes :

- **Information, sensibilisation, formation** : en matière d'information, par exemple, le ministère de l'écologie s'est engagé dans la diffusion de bonnes pratiques en matière d'achats publics durables, en interne auprès de ses acheteurs et en externe au profit des autres ministères ; l'éducation nationale a pour sa part décidé de sensibiliser les acteurs de la restauration collective à travers une journée nationale sur l'introduction des produits bio dans la restauration ; quant au ministère des affaires étrangères, ce sont des modules de formation à l'éco-responsabilité qui sont désormais systématiquement dispensés aux nouveaux entrants.
- **Eco-responsabilité** : les actions en faveur de l'environnement sont nombreuses et se retrouvent dans tous les PAE. Elles se concrétisent soit au travers de marchés, soit par des politiques visant à infléchir et modifier les habitudes et les comportements. Parmi les plus emblématiques, il est possible de citer le marché de traitement des déchets électriques passé par les ministères économiques et financiers, ou encore la gestion durable et éco-responsable des parcs et jardins mise en place dans les services du Premier ministre, sans oublier les politiques de déplacements plus écologiques notamment au ministère de la justice, au MEEDDM ou en région Rhône Alpes.
- **Responsabilité sociale** : La réalisation d'actions en faveur de l'insertion de publics en difficultés se décline selon deux voies : d'abord en interne avec la promotion de l'égalité et de la diversité dans les recrutements notamment aux ministères du travail et de la santé et des sports, ensuite au moyen de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics telles que celles qui figurent dans le marché socialement responsable du ministère de l'économie pour le retraitement de ses déchets électriques et le recyclage de ses équipements électroniques.

Les ministères ont donc montré, même s'il reste encore beaucoup de travail à faire, que l'éco-responsabilité et la responsabilité sociale s'inséraient chaque jour davantage et de manière de plus en plus systématique dans les processus décisionnels, dans les nouveaux projets et dans les habitudes des agents et des services.

La conformité de ces premiers résultats avec les ambitions de la circulaire du 3 décembre 2008 montre la pertinence de la méthode retenue qui s'appuie sur deux piliers : la définition d'un cadre clair, articulé autour des Plans « administration exemplaires » avec 20 thématiques prioritaires, et la mise en place d'un dispositif d'incitation financière innovant.

Ce dispositif financier, qui constitue une incitation forte pour les ministères à s'engager dans cette démarche, a joué un rôle essentiel dans la modification en profondeur des habitudes des services de l'Etat, que ce soit dans le comportement des agents au quotidien (consommations énergétiques, déplacements) ou dans leurs politiques d'achats (fournitures, consommables).

Comme l'indique la circulaire du 11 mars 2010, il consiste à constituer un « fonds virtuel » de 100 M euros, en gelant en début d'année N environ 1% des crédits de chaque ministère en matière d'achats courants, puis en restituant ces crédits dans le courant de l'été en fonction des résultats obtenus par chacun au cours de l'année N-1, en matière d'éco-responsabilité et de responsabilité sociale. Ainsi, pour l'année 2009, 8 critères avaient été retenus. Les ministères ne satisfaisant pas les objectifs fixés, pour au moins 6 des 8 critères, perdent définitivement 50% de leur part contributive au fonds au profit de ceux ayant dépassé ce seuil. Si ce cas se réalise, la seconde moitié des crédits de ces ministères n'ayant pas atteint 6 critères devait être mise en réserve jusqu'à l'exercice suivant et ne pouvait être recouvrée qu'en satisfaisant avant la fin 2010 à 6 des 8 critères requis. Pour les ministères ayant satisfaits au moins 6 critères, ils récupèrent la moitié de leur dotation et la seconde moitié est redistribuée entre ces ministères par application d'une formule dite de « compétition maximale » qui favorise ceux qui ont satisfait le plus de critères.

Dans ce contexte très « incitatif », tous les ministères ont fourni les efforts attendus leur permettant de satisfaire à au moins 6 critères. Le rapport ci-joint présente la synthèse de ces résultats ainsi que ceux de chaque ministère.

Les critères sélectionnés pour 2009 visaient à intégrer progressivement mais systématiquement et en profondeur cette démarche dans le fonctionnement des administrations. Aussi, au-delà du fait d'élaborer un plan « administration exemplaire » pour structurer la démarche de chacun, les critères visent d'abord à mettre l'administration en situation de connaître, de manière fiable et régulière, ses consommations et ses dépenses. C'est ainsi par exemple qu'au cours de cette année 2009 tous les ministères se sont dotés de système expert pour suivre leur consommation de fluides, ce qui facilitera ultérieurement les actions pour réduire ces consommations et pour contrôler et évaluer les progrès réalisés. Par ailleurs, la plupart des critères visent essentiellement l'administration centrale, du fait de la réorganisation profonde de l'administration territoriale qui modifie les responsabilités entre les différents services et les préfetures en matière de fonctionnement. Mais il y a aussi des indicateurs qui permettent de vérifier que certaines consignes sont bien respectées, notamment en matière d'émissions de CO2 des véhicules.

Les critères à satisfaire varieront tous les ans afin de progressivement améliorer les résultats de l'administration tant en matière d'éco-responsabilité que de responsabilité sociale. Ainsi, après une phase de diagnostic portant sur les consommations d'énergie ou les flux annuels de consommations de fournitures, les efforts pour atteindre les objectifs de réduction des flux (papier, dépenses d'énergie, voitures) mais aussi de stocks (imprimantes et copieurs) devront être poursuivis. Des critères visant la dimension sociale du développement durable seront également retenus dans les années qui viennent. Outre le renforcement et l'élargissement des exigences associées aux indicateurs de 2009, les ministères sont ainsi appelés à mettre l'accent en 2010 notamment sur la sensibilisation, l'information et la formation des personnels au développement durable comme le précise la circulaire n°5495/SG du 30 septembre 2010 relative à la validation des indicateurs 2010 du dispositif financier « Etat exemplaire ».



Déléguée interministérielle
au Développement durable

Rapport relatif aux résultats 2009 des ministères au regard des indicateurs du dispositif financier mis en place dans le cadre de la démarche d'exemplarité des services de l'Etat au regard du développement durable.

Au 31 mai 2010, conformément aux prescriptions de la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, tous les ministères ont adressé à la Déléguée interministérielle au développement durable un bilan relatant les temps forts, les actions structurantes et les efforts réalisés dans le cadre de leur Plan administration exemplaire (PAE) mis en place courant 2009.

Parallèlement, à la même date, chaque département ministériel a fourni les informations et éléments permettant d'évaluer les résultats obtenus au regard des 8 indicateurs fixés par la circulaire du Premier ministre n°5451/SG relative au dispositif financier incitatif accompagnant cette démarche d'exemplarité. Le présent rapport a pour objet de présenter de manière synthétique les résultats obtenus par chacun des ministères.

Synthèse générale

Il ressort globalement que tous les ministères ont satisfait au nombre minimum requis d'indicateurs, soit 6 sur 8, pour pouvoir bénéficier du « dégel » de tout ou partie de leurs crédits constitutifs du fonds « Etat exemplaire » mis en réserve au titre de l'exercice budgétaire 2010.

Seuls 8 ministères parviennent à remplir l'intégralité des indicateurs de performance garantissant la récupération de leur quote-part budgétaire. Compte tenu de la défaillance relative des autres ministères et conformément à la formule de redistribution retenue par le dispositif financier, ils bénéficieront en outre d'un abondement variable tenant compte de leurs résultats, des résultats des autres ministères et de leurs poids respectifs dans le fonds financier.

Les 5 autres ministères atteignent un score de 7 indicateurs satisfaits au titre de l'exercice 2009 et se verront restituer 94,3% de leur contribution au fonds.

Synthèse par indicateur

Avec un taux global de réussite de 95,2%, tous indicateurs confondus, les résultats obtenus pour les actions menées en 2009, première année de mise en œuvre du fonds *Etat exemplaire*, montrent à la fois la pertinence de la méthode retenue reposant sur l'incitation financière ainsi que l'implication des ministères dans la démarche.

5 indicateurs sont satisfaits à 100%, comme le montre le tableau ci-dessous. L'indicateur n°1 concernant la remise d'un Plan administration exemplaire avant fin mars 2009 est atteint par plus des trois quarts des administrations et les indicateurs n°3 relatif aux audits énergétiques et n°5 relatif à l'achat de véhicules connaissent une défaillance chacun.

Ministère	Score total	Ind. n°1: Remise PAE	Ind. n°2: Bilan social	Ind. n°3: Audits énergétiques	Ind. n°4: Outil de suivi des fluides	Ind. n°5: Achats de véhicules	Ind. n°6: Papier eq. A4	Ind. n°7: Copieurs et imprimantes	Ind. n°8: Energies
Mindef	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MIOM CT	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MEIE/Budget	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MJ	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MEEDDM	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MEN/MESR	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MAAP	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MSS	8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
M.Travail	7	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
SPM	7	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓
MCC	7	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
MAEE	7	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MIINDS	7	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
% de réussite	95,2%	76,9%	100,0%	92,3%	100,0%	92,3%	100,0%	100,0%	100,0%

Indicateur n°1 : Remise d'un PAE avant le 31 mars 2009

10 ministères sur 13, c'est à dire 77 % d'entre eux, sont parvenus à atteindre ce premier objectif en rendant leur Plan administration exemplaire dans le délai imparti. Un délai d'acheminement postal a néanmoins été concédé à l'ensemble des ministères, ce qui a conduit à valider l'indicateur de tous ceux dont le document a été formellement réceptionné dans la première quinzaine du mois d'avril 2009.

Trois ministères ont rendu avec un retard supérieur à 3 mois leur PAE, c'est la raison pour laquelle cet indicateur a été considéré comme non satisfait.

Indicateur n°2 : remise d'un bilan social

100% des ministères ont remis leur bilan social. Au regard des termes de la circulaire relative au dispositif financier, l'exigence reposait sur l'élaboration d'un bilan social. Aucune disposition explicite n'imposait de remettre ce document à la Déléguee interministérielle. Ceci explique pourquoi certains départements se sont limités dans la déclaration de la réalisation d'un tel document parfois assortie de la fourniture de la date d'adoption de celui-ci en Comité technique paritaire ministériel (CTPM).

S'appuyant sur une disposition d'ordre général de cette circulaire, prévoyant que les ministères doivent produire les « données permettant d'évaluer le taux d'atteinte des indicateurs », les services du CGDD ont sollicité la fourniture de ces bilans dans les jours qui ont suivi la date de clôture de l'exercice fixée au 31 mai 2010.

Par ailleurs, il est à noter que trois bilans sociaux ont été fournis avec anticipation, dont deux dès le mois décembre 2009. Il s'agit en particulier de ceux du ministère de la justice, du ministère des affaires étrangères et du ministère du travail alors que ces deux derniers n'avait pas atteint l'objectif fixé par l'indicateur n°1 de remise d'un PAE avant fin mars 2009.

Indicateur n°3 : Lancer des audits énergétiques à hauteur de 40% des bâtiments

12 ministères sur 13 ont satisfait l'objectif. 5 d'entre eux déclarent même avoir réalisé des audits sur 100% de la surface de leur patrimoine occupé dès l'année 2009, ce qui les place favorablement pour l'exercice à venir puisque l'objectif de 100% de la surface auditée n'était attendu que pour fin 2010.

Au regard de l'objectif de 40% de surface à auditer en 2009, 4 autres ministères se trouvent aussi dans une situation plutôt favorable puisqu'ils dépassent déjà les 80% de surface auditée à fin 2009.

Concernant le ministère ne satisfaisant pas cet indicateur, au cas d'espèce le ministère de la culture et de la communication, ce dernier échoue dès lors que la réalisation de la prestation n'a pas encore eu lieu et que la procédure de passation du marché n'en était, à fin 2009, qu'au stade de la publicité. Il convient en effet de rappeler que, conformément à la circulaire relative au dispositif financier, c'est la notification de la commande engageant les travaux d'audits qui permet de valider l'indicateur.

Indicateur n°4 : Acquérir un outil expert de suivi des fluides

Qu'il ait été conçu et déployé en interne, commandé séparément ou à travers l'accord-cadre interministériel passé avec le Service des Achats de l'Etat (SAE) en décembre 2009, **100% des ministères ont satisfait l'indicateur d'acquisition d'un outil expert de suivi des fluides.**

4 ministères ont même déjà commencé à mettre en œuvre cet outil au sein de leurs bâtiments.

Cet outil expert a vocation à favoriser une gestion durable des bâtiments en ce qu'il autorise une optimisation des dépenses grâce à un meilleur suivi des consommations de fluides. Son acquisition facilitera en outre la mesure des économies d'énergie et contribuera ainsi à la réalisation des objectifs de l'indicateur n°8 (réduction des dépenses énergétiques) entre 2010 et 2012.

Indicateur n°5 : Acheter ou louer des véhicules émettant moins de 130g de CO₂ par km (une dérogation est permise à hauteur de 20%)

Il convient utilement de rappeler en préambule que cet indicateur, qui est un indicateur de résultat et pas seulement un indicateur de moyens, prévoyait que 20% des véhicules achetés en 2009 pouvaient déroger au seuil d'émission fixé à 130 g de CO₂ par km. Autre précision méthodologique, certains véhicules achetés en 2009 n'entrent pas dans le champ d'application du dispositif compte tenu de critères objectifs rappelés dans les circulaires Premier Ministre des 3 et 5 décembre 2008 et du 11 mars 2010. Ils sont donc exclus du calcul visant à établir la part de véhicules respectant ou non le seuil des 130 g et ce quel que soit leur taux d'émission (une note annexée à ce rapport rappelle les principaux textes encadrant les critères d'achats devant être respectés afin de satisfaire cet indicateur). De manière schématique, il s'agit :

- des véhicules commandés antérieurement à l'entrée en vigueur des règles et prescriptions encadrant la démarche Etat exemplaire (commandes passées jusqu'au 3 décembre 2008) ;
- des véhicules utilitaires et techniques de type Kangoo, Trafic ou encore Berlingo et Master ;
- des véhicules de transport de personnels de type « minibus » ;
- des véhicules opérationnels utilisés par les services de police, de gendarmerie, de la sécurité civile, des douanes, des pompiers... ;

- des véhicules spécifiquement équipés pour les personnalités telles que les ministres.

Au regard de ces prescriptions, les chiffres fournis par les ministères ont, dans certains cas, fait l'objet de corrections (à la hausse ou à la baisse) dès lors que certaines règles avaient été incorrectement appréhendées.

Il en ressort qu'un ministère n'est pas parvenu à atteindre l'objectif consistant à acheter au moins 80% de véhicules émettant moins de 130 g de CO₂. L'une des raisons tient au caractère réduit de son parc automobile qui ne permet pas de « diluer » aisément l'achat d'une petite quantité (en valeur absolue) de véhicules non vertueux.

Un examen attentif des informations livrées par les ministères et des données collectées auprès de l'UGAP ont en outre permis d'établir les chiffres suivants :

- Au total, ce sont 3 154 véhicules entrant dans le champ d'application du fonds incitatif qui ont été achetés en 2009 par les administrations et leurs services déconcentrés ;
- S'agissant de la « dérogation » globale, c'est à dire la part des véhicules dépassant le seuil des 130 g de CO₂ par km, elle s'élève à 11,4% du parc de véhicules particuliers acquis par les services centraux et déconcentrés. Les performances réalisées par le ministère de la culture, même si pour ce dernier le parc est de taille moyenne, et surtout par les ministères de l'écologie et de la justice sont à saluer ;
- Enfin, bien que ne disposant pas de l'intégralité des données techniques concernant les 3 154 voitures achetées, les informations fournies par l'UGAP, qui représentent un échantillon équivalent à 76% du total des achats réalisés, permettent de disposer d'un aperçu du taux moyen d'émission de CO₂ par voiture : il s'établit à 123,6 g de CO₂ par km pour les seuls véhicules concernés par le dispositif (sur ce dernier point les ministères ont des résultats assez disparates puisque les chiffres s'échelonnent entre 117 g pour le MEEDDM et près de 134 g pour le MIOM CT).

Ministère	Véh. dans champ d'application	Véh. dont tx CO ₂ < ou = 130 g/km	Véh. dont tx CO ₂ > 130 g/km	% dérogation
MCC	60	58	2	3,3%
MEEDDM	755	723	32	4,2%
MJ	746	694	52	7,0%
MAAP	192	174	18	9,4%
M.Travail	105	95	10	9,5%
MAEE	26	23	3	11,5%
MEN/MESR	44	36	8	18,2%
MIOM CT	49	40	9	18,4%
Mindef	807	655	152	18,8%
MSS	26	21	5	19,2%
MEIE/Budget	340	272	68	20,0%
SPM	4	2	2	50,0%
MIINDS	0	0	0	-
Total	3154	2793	361	11,4%

Indicateur n°6 : Renseigner le nombre de ramettes de papier achetées en 2009 par agent en administration centrale

Pour l'année 2009, l'enjeu de cet indicateur résidait dans la fourniture d'une valeur reflétant aussi fidèlement que possible la réalité des consommations de papier afin de disposer pour l'avenir d'un étalon de référence. Dans une finalité autant économique qu'écologique, ce chiffre permettra de mesurer de manière précise les performances des politiques ministérielles visant à réduire l'utilisation du papier dans les services.

Chaque ministère ayant fourni une valeur chiffrée représentant le volume de papier acheté durant l'année 2009, l'indicateur est validé pour 100% des ministères.

Bien que les périmètres considérés par chacun des ministères soient difficilement comparables, en particulier pour ce qui concerne le nombre des agents pris en compte, des chiffres moyens assez homogènes peuvent être observés. Si l'on exclut le chiffre fourni par le ministère de la Défense qui repose sur les achats de papier réalisés pour l'intégralité de ses services, y compris bases et emprises militaires, la consommation la plus faible revient au ministère de l'écologie avec un peu moins de 15 ramettes par agent et par an. A l'inverse, le ministère de l'agriculture a une consommation plus de deux fois supérieur à ce chiffre avec près de 37 ramettes par agent achetées en 2009. Quant au nombre moyen de ramettes par agent consommé en administration centrale, il s'établit à 19.

	Nb de ramettes / agent	Nb total de ramettes (équival A4)	Effectifs
MAAP	36,9	78 845	2 138
MCC	25,7	44 985	1 752
SPM	24,7	45 750	1 851
MAEE	23,2	83 670	3 613
M.Travail	23,1	21 077	911
MJ	21,8	48 930	2 244
MIINDS	21,8	13 540	622
MSS	19,9	67 275	3 379
MIOM CT	17,5	225 986	12 900
MEN/MESR	16,7	57 851	3 454
MEIE/Budget	16,3	254 376	15 583
MEEDDM	14,9	76 340	5 134
Mindef	3,8	1 161 170	309 390
Total	6,0	2 179 795	362 971
Hors défense	19,0	1 018 625	53 581

Par ailleurs, les informations collectées ont permis de mettre en évidence que la plupart des ministères s'approvisionnent dans des proportions variables via les marchés interministériels passés avec l'UGAP, à l'exception notable de l'Education nationale. La part des achats UGAP dans le total des achats de papier 2009 avoisine les 45%.

Indicateur n°7 : Renseigner le nombre par agent de copieurs et imprimantes achetés et loués en 2009 en administration centrale

A l'instar de l'indicateur précédent, les valeurs ont été renseignées par tous les ministères. L'indicateur peut donc être considéré comme rempli pour l'ensemble des départements ministériels.

Les informations communiquées par les ministères mettent en évidence une grande disparité entre les services. Si une fois de plus, le ministère de la Défense ne peut être directement comparé avec les autres départements en ce qu'il a fourni des données portant sur l'intégralité de ses bases, il convient aussi de retraiter le chiffre moyen total de copieurs ou imprimantes achetés en retirant du périmètre de comparaison le ministère de la culture qui n'a pas réalisé d'achats en 2009. Le chiffre moyen global de 33 copieurs ou imprimantes achetés pour 1000 agents passe ainsi à 88 pour 1000 agents.

	ratio / agents	Copieurs	Imprimantes	Effectifs
MCC	0	0	0	1 752
Mindef	23/1000	868	6 356	309 390
SPM	50/1000	69	56	2 492
MIOM CT	57/1000	159	573	12 900
MEEDDM	72/1000	326	43	5 134
MEIE/Budget	72/1000	236	890	15 583
MAAP	74/1000	119	39	2 138
MJ	100/1000	140	84	2 244
MSS	114/1000	236	149	3 379
MEN/MESR	116/1000	307	94	3 454
MIINDS	180/1000	12	100	622
M.Travail	190/1000	63	110	911
MAEE	229/1000	311	517	3 613
Total	33/1000	2846	9011	363612

Ce dernier chiffre met en évidence des écarts importants entre les ministères (le MAEE a acheté 2,6 fois plus de copieurs et imprimantes que la moyenne). Ceci pourrait laisser entrevoir des marges de progrès significatives mais cela résulte plus sûrement d'un biais méthodologique. Celui-ci réside dans le fait que la mesure des flux est inadaptée à ce type de matériels. Dans un contexte d'innovations technologiques et de refonte des

approches ministérielles en matière d'utilisation des copieurs et imprimantes, se traduisant principalement par la mutualisation des machines, le renouvellement des parcs suit désormais une tendance non linéaire et donne ainsi lieu à des fluctuations erratiques des quantités achetées annuellement.

Pour tenir compte de ces observations et de cette analyse, il est apparu particulièrement inopportun, lors de la réunion du Comité de pilotage de l'Etat exemplaire qui s'est tenu le 18 juin dernier, de fixer pour 2010 un objectif de diminution des flux par rapport à la quantité de copieurs et imprimantes achetées en 2009.

Ainsi, les ministères qui ont procédé à un inventaire de leurs stocks en parallèle du recensement des matériels achetés en 2009 ont anticipé sur l'exercice à venir qui devrait conduire à mesurer les stocks à fin 2010 avant de fixer des prescriptions globales de diminution du nombre de copieurs et imprimantes par agent dès 2011.

Indicateur n°8 : Renseigner la somme des dépenses énergétiques exprimées en euro par agent en administration centrale sur les comptes PCE en 2009 (électricité, fuel, gaz, chauffage urbain et réseau de climatisation, autres dépenses énergétiques)

Les valeurs ont été renseignées de manière précise par chacun. 100% des ministères ont donc validé l'indicateur.

Un examen comparé des situations observées met en évidence des écarts de consommation importants entre les ministères sans qu'il soit possible, à ce stade, de les imputer à des erreurs et biais méthodologiques ou d'affirmer qu'ils résultent de caractéristiques immobilières et de consommation propres à chacun.

Si l'on retraits une nouvelle fois l'ensemble des données en neutralisant l'influence des chiffres du ministère de la défense, on obtient une dépense énergétique moyenne par agent de 530€ par an.

Il convient, en outre, de souligner que le chiffre du ministère de l'immigration (MIIINDS) a été, lui aussi, extrapolé car, comme ce dernier le souligne, sa création récente ne lui a pas permis de disposer des chiffres sur une année pleine. Par surcroît, le ministère n'hébergeait pour l'année 2009 qu'environ un tiers de ses effectifs. Ce chiffre approximatif pour l'année 2009 de 261€ par agent (après retraitement) pourrait donc augmenter d'environ 50% en 2010.

	Valeur totale (/ agent)	Effectifs	Total en €
M.Travail	160,34 €	911	146 023 €
MIIINDS*	261,77 €	622	162 823 €
MAAP	280,15 €	2 138	598 958 €
MIOM CT	359,09 €	10 323	3 706 912 €
MSS	396,00 €	3 379	1 338 080 €
MJ	455,14 €	2 244	1 021 332 €
MCC	476,02 €	1 799	856 363 €
MEEDDM	488,38 €	5 134	2 507 357 €
MEN/MESR	536,96 €	3 454	1 854 644 €
MEIE/Budget	650,33 €	15 583	10 134 100 €
SPM	740,76 €	2 492	1 846 236 €
Mindef	766,12 €	309 390	237 030 000 €
MAEE	871,95 €	3 613	3 150 361 €
Total	732,11 €	361 082	264 353 189,00 €

Pour cet indicateur, comme pour les deux précédents, les valeurs communiquées sont donc largement déclaratives. Leur capacité à refléter fidèlement la réalité conditionne néanmoins la capacité des ministères à atteindre les objectifs fixés pour l'année 2010, sauf pour celui portant sur les copieurs et imprimantes qui devrait connaître une refonte.

Point sur les effectifs retenus par les ministères pour le calcul des consommations de papier, de copieurs et imprimantes et des dépenses énergétiques exprimées en unités par agent

Il importe de souligner que les chiffres relatifs aux effectifs figurant dans les tableaux proposés plus haut correspondent aux chiffres déclarés par les ministères eux-mêmes.

Certains ont fait le choix de retenir le nombre d'ETP, conformément aux préconisations de la circulaire relative au dispositif financier. D'autres ont choisi d'apprécier leur consommations en ramenant ce chiffre au nombre d'ETPT afin de coller au mieux, non seulement, avec la volumétrie d'utilisateurs mais aussi avec le temps de présence des agents (temps plein et temps partiel). Il est évident que la consommation de papier peut être directement fonction du temps passé au travail par exemple. D'autres encore ont préféré retenir le chiffre des effectifs évoluant au sein de leur ministère pour tenir compte d'un nombre important de mises à disposition. C'est particulièrement le cas du ministère de la santé qui compte dans ses rangs un contingent significatif de personnels issus de la fonction publique hospitalière mis à disposition.

Quoi qu'il en soit, plus que la nature du chiffre retenu, c'est la stabilité de celui-ci qui importe. Les ministères se devront en effet de reprendre dans leurs calculs les mêmes référentiels en 2010.

Synthèse par ministère

Fiche 1 : Ministère de la Justice et des Libertés

- *Les déplacements au Ministère de la Justice et des Libertés*
- *La dématérialisation et le recours à la visioconférence*

Fiche 2 : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

- *Pôle immobilier de Picpus*
- *Toiture végétalisée*

Fiche 3 : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

- *Une politique de déplacements plus écologiques*
- *La diffusion des bonnes pratiques en matière d'achats durables*

Fiche 4 : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

- *Création d'un Outil expert de suivi des fluides pour le parc immobilier du MIOMCT*
- *Application du PAE à la Préfecture de la région Bourgogne*

Fiche 5 : Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et ministère du Budget et des comptes publics

- *Les procédures de dématérialisation à l'IGPDE*
- *DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : un marché socialement responsable*

Fiche 6 : Ministère de la Santé et des Sports

- *Réduction de 10% de la consommation des fournitures*
- *Egal accès de tous aux emplois publics*

Fiche 7 : Ministère de la Culture et de la Communication

- *Audit 2009 sur les solutions d'impression et nouvelle politique d'impression*

Fiche 8 : Services du Premier Ministre

- *La restauration et le remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel Montalivet (58 rue de Varenne)*
- *La gestion durable et éco-responsable des parcs et jardins du SPM*

Fiche 9 : Ministères des Affaires Etrangères et Européennes

- *Introduction de modules de formation à l'éco-responsabilité pour les nouveaux entrants au MAEE*
- *Transformation du parking de la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre en jardin arboré avec des essences emblématiques des cinq continents*

Fiche 10 : Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire

- *Utilisation de véhicules électriques entre les 4 sites de l'AC du ministère*
- *Système d'arrosage « intelligent » piloté par une mini station météorologique*

Fiche 11 : Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique

- *Plan de déplacements de la DIRRECTE Rhône-Alpes*
- *Promotion de l'égalité et de la diversité dans les recrutements*

Fiche 12 : Ministère de la Défense

- *Audits énergétiques*
- *Déploiement pluriannuel d'un outil de suivi des fluides sur l'ensemble du ministère*

Fiche 13 : Ministère de l'Education Nationale et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- *Journée nationale sur la « restauration collective et les produits bio à l'éducation nationale et dans les œuvres universitaires » (19 novembre 2009)*
- *Plan de maîtrise énergétique pour l'administration centrale des deux ministères*

Fiche 1 : Ministère de la Justice et des Libertés

Contribution au fonds Etat exemplaire : **8,2%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis avant le 31 mars.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été remis dès le 16 décembre 2009.
- **Indicateur n°3** : Les marchés d'audits couvrent 58% des bâtiments de l'administration centrale, soit 36 011m² SHON sur 62 364m² SHON. Les audits ont été attribués au Bureau VERITAS entre le 1er décembre et le 21 décembre 2009 sur 8 sites.
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : Sur 746 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 694 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 52 dépassent le seuil fixé. Le taux de dérogation s'établit à 7% et est inférieur à la limite de 20%.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par le ministère de la justice est de 125,7 g.
- **Indicateur n°6** : Le nombre de ramettes de papier achetées en 2009 équivaut à 21,80 ramettes par agent, avec un achat total de 48 930 ramettes.
- **Indicateur n°7** : 140 copieurs et 84 imprimantes ont été acquises (achetés ou loués) au titre de l'année 2009, établissant ainsi à 1 pour 10 agents leur nombre en administration centrale.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 455,14 €/agent pour une consommation totale en Administration centrale de 1 021 332 €.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETPT. Les 2 244 ETPT forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs.

Actions emblématiques :

§ Les déplacements au Ministère de la Justice et des Libertés

Pilote en matière de développement durable, le site nantais du Ministère de la justice (SNMJ) a signé une convention le 22 septembre 2009 avec la communauté d'agglomération (Nantes Métropole) et la société d'économie mixte des transports nantais, avec pour objectif de renforcer l'utilisation des transports en commun par les personnels du site et ainsi lutter contre les émissions de carbone et de gaz à effet de serre.

L'originalité de la convention réside dans la contrepartie que la communauté urbaine de Nantes et la société d'économie mixte des transports de l'agglomération nantaise (Semitan) ont concédé afin d'inciter financièrement les futurs utilisateurs des transports en commun de l'agglomération nantaise : elles offrent en effet une réduction de 10 % sur les abonnements annuels de transports pour les 3 premières années et 5 % ensuite. Cette réduction s'ajoute au dispositif de prise en charge par l'administration de 50 % des coûts de transport de ses agents et permettra aux agents du site de se déplacer 365 jours par an pour seulement 0,57€ par jour.

§ La dématérialisation et le recours à la visioconférence

Conscient que les technologies de l'information et de la communication permettent de réaliser des économies significatives en termes de déplacements, d'utilisation de papier et de matériels d'impression tout en rationalisant le travail des magistrats et fonctionnaires et en offrant un service plus efficace aux citoyens, le Ministère de la Justice et des Libertés (MJL) mène une politique volontariste visant à accélérer le développement de celles-ci, notamment au sein de ses juridictions.

Parmi les avancées récentes, le MJL s'est lancé dans la numérisation des procédures pénales, la dématérialisation des échanges en matière civile et pénale, et recourt de plus en plus à la visioconférence notamment pour les besoins de ses juridictions.

A destination des justiciables, ont été engagées la dématérialisation des formulaires administratifs mais aussi la fourniture de télé-services par le biais du "*Portail du Justiciable*".

Fiche 2 : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Contribution au fonds Etat exemplaire : **1,3%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis dans le délai imparti.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été transmis dans le délai imparti
- **Indicateur n°3** : Les bâtiments du MAAP ayant fait l'objet d'une commande d'un audit approfondi sont situés sur deux sites. D'une part l'audit lancé le 24 juin 2009 sur le site de Varenne (27 768m² SHON) a été réalisé au cours de l'été 2009 par la société BEHI. D'autre part une lettre de notification du 15 décembre 2009 indique que l'audit du site d'Auzeville (10 210m² de SHON) sera réalisé par la société *Holisud Consultants Environnement*.
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : Sur 192 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 174 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 18 dépassent le seuil fixé. Le taux de dérogation s'établit à 9,4% des véhicules achetés en 2009 et est inférieur à la limite de 20%.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par le ministère de l'agriculture est de 119,9 g.
- **Indicateur n°6** : Le nombre de ramettes de papier achetées en 2009 équivaut à 36,9 ramettes par agent, avec un achat total de 78 845 ramettes.
- **Indicateur n°7** : 119 copieurs et 39 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 74 copieurs et imprimantes pour 1000 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 280,15€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 598 958€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETP. Les 2 138 ETP forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs.

Actions emblématiques :

§ Pôle immobilier de Picpus

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est engagé dans un important projet immobilier de 35 000 m² pour reloger une grande partie de ses agents d'administration centrale.

Il a fait le choix d'inscrire cette opération de construction et de restructuration d'immeubles de bureaux dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE®). Ce projet vise la certification « NF Environnement – Démarche HQE® » et labellisation BBC 2005 – 20 % où les consommations en énergie primaire seraient inférieures à 50 kWh/m² SHON/an.

§ Toiture végétalisée

A l'occasion des travaux d'isolation intervenus en 2009 sur la toiture d'un bâtiment du site de Varenne (composé de grandes surfaces vitrées), le choix d'une couverture végétalisée pour renforcer l'inertie thermique a été retenu. La mauvaise isolation de cette toiture d'une surface de 760 m², pour une largeur de 13,20 m et une longueur de 62 m, entraînait de fortes amplitudes thermiques entre la saison froide et la saison chaude.

La végétalisation de la toiture permet :

- une meilleure isolation thermique et phonique ;
- le filtrage du gaz carbonique issu de la pollution atmosphérique ;
- la rétention de 30 à 50% de l'eau de pluie.

Fiche 3 : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

Contribution au fonds Etat exemplaire : **5,8%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis le 27 mars 2009.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été transmis le 27 mai 2010.
- **Indicateur n°3** : 93,8% de ses bâtiments ont été audités. Ce qui représente une surface de 77 794m² (SHON) audités sur les 82 926m² (SHON) propriété de l'Etat et occupés par le ministère.

Ces audits ont été réalisés dès mai 2007 à l'Arche sud-Plot (68 167m² SHON) et le 5 octobre 2009 à Roquelaure- LePlay (9 627m² SHON). Le marché est attribué à la société SCAU SAS –F.Gillard Architecte.

32 454 m² n'ont pas été pris en compte s'agissant de 2 bâtiments détenus respectivement par la DGAC et l'ENIM car ces entités n'entrent pas dans le cadre de la circulaire relative au fonds incitatif.

- **Indicateur n°4** : Le MEEDDM s'est doté précocement d'un tel outil, dès 1999. Ce dernier a d'ailleurs connu plusieurs évolutions depuis.
- **Indicateur n°5** : Sur 755 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 723 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 32 dépassent ce seuil. Le taux de dérogation s'établit à 4,2% des véhicules achetés en 2009 et est inférieur à la limite de 20%.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère est voisin de 117g.

- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 76 340 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 14,9 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 326 copieurs et 43 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 72 copieurs et imprimantes pour 1000 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 488,38€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 2 507 357€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETP. Les 5 134 ETP forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs.

Actions emblématiques :

§ Une politique de déplacements plus écologiques à la DIR Massif Central

Les déplacements des personnels du ministère représentent à eux seuls près du tiers des émissions de GES liées à l'activité des services. Afin de satisfaire l'objectif de réduction de 3% de ces émissions, des actions diverses sont mises en place. La DIR Massif Central montre particulièrement l'exemple en adoptant une démarche globale et variée:

- optimisation de la flotte de véhicules, en particulier au siège de la DIR. Lorsque le pool est insuffisant du fait de sa réduction sensible, la DIR sollicite les autres services du MEEDDM (DREAL) pour satisfaire ses besoins.
- La gamme de véhicules est adaptée à la longueur des déplacements.

- Des billets de train pré-financés pour les déplacements professionnels,
- réalisation d'un abri à vélos sur le site de CLERMONT-FERRAND,
- mise en place d'un système de visio-conférence sur quatre sites de la DIR. La DIR envisage le déploiement d'un système de web-conférence sur ordinateurs individuels.
- La DIR organise les réunions sur le site qui présente la situation optimale en terme de déplacements et limite le nombre de participants.
- Un système de réservation des VL en ligne facilite l'organisation du covoiturage;
- Des tickets de transport en commun (SMTC) sont mis à la disposition des agents au niveau des secrétariats des services.
- Le transport en car ou le co-voiturage est organisé lors des manifestations internes de la DIR (visites de chantiers, cérémonies de vœux, séminaires de cadres,..).
- Développement d'espaces collaboratifs sur intranet pour faciliter le travail en commun entre sites distants.

§ La diffusion des bonnes pratiques en matière d'achats durables

Elle s'effectue selon différentes modalités au travers de :

- l'animation du réseau des correspondants des achats qui fait l'objet de rencontres régulières ;
- la mise en ligne de rubriques consacrées aux achats sur un intranet Métier « Achat, fonctionnement exemplaire et mutualisation » ;
- la mise en valeur d'actions durables déjà réalisées dans les services ;
- de témoignages d'acheteurs du ministère lors de journées d'information organisées au niveau régional ;
- la diffusion de l'expertise environnementale dans les groupes de travail préparant les futurs marchés interministériels ;
- l'élaboration de documents d'aide aux acheteurs (projet de guide du GEM DD sur les espaces verts, projets de fiches thématiques) ;
- contributions à la définition et à la diffusion de module de formation relatifs aux achats durables.

Fiche 4 : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

Contribution au fonds Etat exemplaire : **19,8%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis le 25 mars 2009.
- **Indicateur n°2** : Les bilans sociaux du ministère (personnels civils, gendarmerie et police+sécurité civile) ont été réceptionnés le 25 mai 2010.
- **Indicateur n°3** : Le marché notifié le 14 décembre 2009 à la société INDDIGO porte sur 93% des 108 103m² des bâtiments domaniaux du ministère occupés par les services centraux. Ce périmètre retenu exclu les bâtiments des services centraux de la Gendarmerie qui seront cédés en 2012.
- **Indicateur n°4** : Le ministère de l'intérieur a opté pour un outil expert de suivi des fluides développé en interne (outil « Geaude/compteurs/OSF ») initialement créé par la Gendarmerie et qui a vocation à être étendu à l'ensemble des services du ministère.
- **Indicateur n°5** : Le MIOMCT a acheté 938 véhicules auprès de l'UGAP. Il convient d'exclure de ces chiffres, conformément aux termes de la circulaire citée en référence, les données relatives aux forces de sécurité : police, gendarmerie, sécurité civile. Sont également exclus du périmètre de calcul de l'indicateur, conformément aux termes de la circulaire : les véhicules à usage technique, utilitaires et de transport collectif de personnalités. Font enfin exception au périmètre de calcul de l'indicateur : les véhicules des ministres et des cabinets ministériels et les véhicules du corps préfectoral, véhicules de représentation au caractère opérationnel affirmé à raison des responsabilités exercées par le corps préfectoral.

Pour cet indicateur, le taux du MIOMCT pour 2009, tel qu'il ressort des restitutions fournies par l'UGAP, s'établit à 18,4 %.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère et entrant dans le champ d'application du dispositif financier est voisin de 133,6g.

- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 225 986 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 17,5 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 159 copieurs et 573 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 57 copieurs et imprimantes pour 1000 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 359,09€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 3 706 912 €.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents correspond au nombre d'équivalents temps plein (ETP) affectés en administration centrale figurant par programme dans les rapports annuels de performance (RAP) pour 2009 et s'élève à 12 900 pour les indicateurs n°6 et n°7. A noter que seuls 10 323 ETP entrent dans le périmètre de l'indicateur n°8 dans la mesure où ils s'agit des personnels relevant du programme 216 sur lequel sont imputées les dépenses énergétiques.

Actions emblématiques :

§ Création d'un Outil expert de suivi des fluides pour le parc immobilier du MIOMCT

Le parc immobilier du ministère de l'intérieur totalise 8 200 implantations représentant environ 19 millions de m². Pour piloter et réguler les consommations énergétiques et les consommations d'eau de cet ensemble, le ministère a lancé en décembre 2009 le développement, en régie, d'un outil expert de gestion des fluides informatisé.

Cet outil, réalisé à partir d'une application initiée par la gendarmerie, doit être déployé sur l'ensemble des sites. Opération en cohérence avec les économies demandées par le Premier ministre tant pour la mise en œuvre des plans administration exemplaire que pour la réduction du déficit budgétaire, cette application, dénommée *GEAUDE OSF* (outil de suivi des fluides) est destinée à être connectée aux systèmes d'information immobiliers du ministère.

Les sites concernés par la première phase (2009-2010) représentent 72 % du parc du ministère (gendarmerie comprise). Il s'agit de l'intégralité des sites de l'administration centrale, de treize sites importants de la police nationale, de 28 sites de l'administration territoriale, dont la totalité des sites des départements de l'Oise et du Loir-et-Cher, de plusieurs sites de la sécurité civile (trois bases et un groupement d'hélicoptères, trois centres de déminage, une unité d'instruction, un établissement de soutien opérationnel et logistique).

Combiné aux diagnostics des audits énergétiques lancés dans toute l'administration centrale fin 2009 (93 % des implantations définies par le PAE) et sur les sites territoriaux (préfectures), l'OSF permettra de concrétiser pleinement les objectifs que le ministère de l'intérieur se fixe pour la réduction des consommations énergétiques et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

§ Application du PAE à la Préfecture de la région Bourgogne

L'application du Plan administration exemplaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (PAE) est généralisée dans l'ensemble des services, en administration centrale et territoriale. Le PAE s'applique pour toutes les actions requises par la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008.

A titre d'exemple, la région Bourgogne a effectué en 2009 les opérations d'audit énergétique pour l'ensemble des préfectures et sous-préfectures de ses quatre départements. Un diagnostic de l'éclairage artificiel a également été lancé pour les locaux de la préfecture de Dijon. Les équipements électriques courants sont systématiquement remplacés dans les lieux de circulation par des détecteurs de présence. Pour diminuer les consommations d'eau, des robinets mitigeurs électroniques ont été installés et les personnels régulièrement sensibilisés. Ainsi, il a été possible en un an de diminuer la consommation d'eau de 35 %.

La totalité du papier employé répond aux labels écoresponsables, de même que les fournitures de bureau et le mobilier achetés dans le cadre des marchés nationaux mis en place par le ministère pour les achats durables. Les espaces verts sont traités avec des engrais biologiques, les déchets sont compostés et les eaux de pluie récupérées dans une citerne d'eau de 30 000 litres servant à l'arrosage et au nettoyage des véhicules. Pour le nettoyage des locaux, le contrat passé avec le prestataire prévoit l'utilisation de produits écolabellisés. Chaque bureau dispose d'une poubelle de tri sélectif permettant de séparer le papier, qui est recyclé, des autres déchets. Une convention est passée avec Emmaüs pour la collecte des papiers et la valorisation du recyclage.

Un véhicule émettant moins de 130g/CO²/km a été acheté pour le corps préfectoral en 2009 et les véhicules polluants sont réformés. Les chauffeurs sont formés à l'écoconduite. La préfecture de la Côte d'Or est également très engagée dans la politique de responsabilité sociale : elle emploie 9,9 % de personnes handicapées et a élaboré un plan local d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. L'aménagement des locaux et des postes de travail, la prise en charge d'une partie des frais de transport et des repas complètent ce dispositif.

Fiche 5 : Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et ministère du Budget et des comptes publics

Contribution au fonds Etat exemplaire : **18,8%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis dans le délai imparti.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été transmis le 31 mai 2010.
Indicateur n°3 : La notification de la commande engageant les travaux d'audits date du 30 décembre 2009 et concerne 14 sites / 19 bâtiments, sur 402 339m², soit 98% du parc domanial. Le marché a été attribué au bureau VERITAS.
- **Indicateur n°4** : Le marché de commande d'un outil expert de suivi des fluides a été attribué dès le 4 juillet 2007 au groupement conjoint de la Société NEXTEP et de EDS Consulting Services.
- **Indicateur n°5** : Sur 340 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 272 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 68 dépassent ce seuil. Le taux de dérogation s'établit à 20% des véhicules achetés en 2009, ce qui correspond au seuil de validation de l'indicateur.
La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère est de 124,7g.
- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 254 376 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 16,3 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 236 copieurs et 890 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 72 copieurs et imprimantes pour 1000 agents. Ces données ont été calculées à partir des achats et locations en 2009, tel que l'indicateur est défini dans la circulaire du 11 mars 2010.
Cependant, les ministères financiers ont choisi d'ajouter les données des stocks aux chiffres des flux afin de mieux représenter la situation du parc exploité par leurs services. Le nombre de copieurs serait évalué à 7 249 copieurs et 1 169 imprimantes soit un stock de 540 copieurs ou imprimantes pour 1000 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 650,3 €/agent pour une consommation totale en administration centrale de 10 134 100 €.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Les effectifs pris en compte pour les trois derniers indicateurs, soit 15 583 ETP en 2009, correspondent au plafond d'emplois par service des missions « Gestion des finances publiques et ressources humaines » (programmes 156, 218, 221, 302) et « Economie » (programmes 134, 220, 305), correspondant au périmètre des ministères financiers.

Actions emblématiques :

§ Les procédures de dématérialisation à l'IGPDE

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE) a pris divers engagements en faveur du développement durable et a, en particulier, encouragé le recours à des supports de formation dématérialisés.

En tant qu'organisme de formation, l'Institut présente une spécificité : les consommations de papier ne se limitent pas à celles de ses agents mais reposent à 90 % sur la fabrication de supports de cours à l'intention des stagiaires. Ce constat a conduit

l'IGPDE a mettre en œuvre depuis plusieurs années une politique de dématérialisation de ces supports. Ainsi, en 2009, 80,65 % des stagiaires (personnes physiques et morales) inscrits aux préparations aux concours administratifs, examens professionnels et qualifications informatiques ont opté pour un support de cours dématérialisé (Cédérom ou mise en ligne). Au cours du premier semestre 2010 ce taux est même passé à 83,54 %.

De manière plus générale, entre 2000 et 2009, l'accroissement du recours à la dématérialisation a permis de diviser par quatre la production de copies papier qui est passée de 46 millions d'unités à 10 millions en neuf ans.

Par ailleurs, l'IGPDE a décidé de mettre en place, à partir de 2008, un dispositif d'inscription, puis de paiement en ligne pour les inscriptions individuelles aux concours, dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la recherche d'économies de gestion et contribue à l'exemplarité de l'État en matière de développement durable.

Une première étape a consisté en 2009 à proposer les inscriptions en ligne. Dès cette première année, 87,42% des 8 315 inscriptions, soit 7 269 inscriptions, ont été réalisées en ligne. Le résultat dépasse largement l'objectif initial qui avait été fixé à 50%.

La campagne d'information relayée par les directions des ministères économique et financier et la facilité d'utilisation de l'outil mis à disposition expliquent largement le succès de cette opération.

Dés décembre 2009, le paiement en ligne a également été mis à la disposition des candidats et, au premier semestre 2010, le taux des inscriptions avec paiement en ligne atteint 79,89 %, alors que toutes les inscriptions ne sont pas closes.

§ DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : un marché socialement responsable

La nouvelle réglementation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE : décret du 20 juillet 2005) et l'évolution au 1er janvier 2009 des règles de France Domaine (sur le matériel non valorisable après 5 ans) ont rendu possible la maîtrise par les services de l'Etat des conditions de destruction et de recyclage des composants d'appareils informatique et de communication devenus obsolètes.

Par ailleurs, le secteur du travail adapté ou protégé des personnes handicapées a développé de véritables filières professionnelles de DEEE. Outre l'intérêt social de fournir du travail aux personnes concernées, passer par une EA (entreprise adaptée) ou un ESAT (établissement et structure d'aide par le travail) offre aux acheteurs publics la possibilité de défalquer de la contribution au FIPHFP (fonds d'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique) due par leur service une part du chiffre d'affaires ainsi généré.

Le SAE a donc demandé à l'UGAP de passer un marché interministériel à lots régionaux exclusivement réservé aux EA et ESAT, dans le cadre de l'article 15 du Code des marchés publics.

Les 10 lots ont été attribués à une EA ou à des groupements momentanés d'EA (entreprises adaptées) ou d'ESAT (établissements et services d'aide par le travail) L'ensemble de ces lots (couvrant Paris, les départements d'Ile de France et la province) est désormais opérationnel.

Parmi les résultats attendus, 90% des déchets devraient faire l'objet d'un recyclage sur un volume potentiel de 10 000 tonnes en 3 ans. En terme d'impact sur l'insertion professionnelle, ce marché devrait concerner entre 200 et 250 emplois en EA ou ESAT.

Fiche 6 : Ministère de la Santé et des Sports

Contribution au fonds Etat exemplaire : **0,38%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été adressé le 27 mars 2009.
- **Indicateur n°2** : Le bilan social a été adopté en CTPM le 22 janvier 2010. L'information a été communiquée le 27 mai 2010 lors de la remise du bilan de PAE et le document a été envoyé au CGDD courant juin 2010.
- **Indicateur n°3** : 100% du bâtiment propriété de l'Etat et hébergeant les services centraux du ministère a été audité (Un audit a été demandé à la société ALTER EXPERT pour le site Duquesne. Le bon de commande d'un montant de 19800€ a été passé le 3 décembre 2009.). Un rapport d'études détaillé a été fourni.
- **Indicateur n°4** : Un outil expert de suivi des fluides a été commandé le 8 décembre 2009.
- **Indicateur n°5** : Sur les 26 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 21 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 5 dépassent ce seuil. La part des véhicules émettant plus de 130 g s'établit donc à 19,2% des véhicules achetés en 2009 et est inférieure à la limite de 20%.
La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère et entrant dans le champ d'application du dispositif financier est de 128,7 g.
- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 67 2754 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 19,9 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 236 copieurs et 149 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 114 copieurs et imprimantes pour 1000 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 396€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 1 338 080€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en effectifs physiques afin de prendre en compte les mises à disposition de 3 379 agents forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs.

Actions emblématiques :

§ Réduction de 10% de la consommation des fournitures

L'objectif de réduction de 10% de réduction de la consommation de fournitures d'ici 2010 est dépassé. Un système de pilotage financier des consommations est en cours de mise en place, par produit et par service. La fermeture du magasin central sera effective fin 2009. Les dotations financières par service sont contraintes à partir de 2009. Un logiciel de commande en ligne des fournitures de bureau a été mis en place, permettant d'adresser un état trimestriel des consommations aux directions. Le nombre de personnes habilitées à passer des commandes est réduit. Une réunion mensuelle entre la DAFJS et les BRHAG permet de suivre la mise en œuvre de cette politique.

§ Egal accès de tous aux emplois publics

Un état des lieux de la situation du ministère au plan social a été réalisé au titre de l'année 2008. Cet exercice a d'ailleurs été formalisé par la publication du bilan social ministériel adopté en CTPM le 22 janvier 2010.

Parmi les avancées emblématiques en faveur de l'insertion des travailleurs les plus vulnérables, il est possible de citer les résultats atteints en matière d'embauche de travailleurs handicapés : avec un taux de 6,4%, supérieur au taux légal de 6%, le ministère de la Santé et des Sport récolte les fruits d'une politique volontaire qui repose notamment sur l'aménagement de concours, le recrutement contractuel ouvrant à la titularisation, etc...

Pour les jeunes sans qualification, le ministère a aussi organisé un recrutement sans concours permettant de valoriser leur expérience de vacataires (407 nominations à ce jour).

En complément de cette politique de recrutement, des plans triennaux de développement de l'emploi, en particulier des travailleurs handicapés, et un réseau de correspondants « handicap » ont été mis en place.

Fiche 7 : Ministère de la Culture et de la Communication

Contribution au fonds Etat exemplaire : **1,1%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **7 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été adressé le 31 mars 2009.
- **Indicateur n°2** : L'information a été communiquée le 31 mai 2010 lors de la remise du bilan de PAE et le document a été envoyé au CGDD courant juin 2010.
- **Indicateur n°3** : Un document relatif à une publicité au BOAMP atteste du lancement d'une procédure visant à recourir à marché d'audit portant sur 100% des bâtiments de l'Etat occupés par le ministère. Pour autant, à ce jour le marché n'a toujours pas été notifié. Les travaux n'étant pas réalisés et le marché pas encore finalisé, **l'objectif ne peut pas être considéré comme atteint au 31 décembre 2009. Cet indicateur n'est donc pas validé.**
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : Sur 60 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 58 sont au-dessous ou égal à 130gCO₂/km et 2 dépassent le seuil fixé, ce qui représente 3,3% des véhicules particuliers entrant dans le champ d'application du dispositif.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère est de 117,8 g.

- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 44 985 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 25,7 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : Aucun copieur et aucune imprimante n'a été acheté ou loué en 2009 en administration centrale. Le ratio s'élève donc à 0 copieurs ou imprimantes par agent. Ce chiffre révèle l'absence de flux.

Les modifications suggérées quant aux modalités de fonctionnement de cet indicateur sont de nature à lever les difficultés résultant de l'absence de chiffre de référence dans un exercice de mesure de l'évolution des besoins en systèmes d'impression.

En ayant réalisé un audit de ses stocks, le ministère de la culture anticipe donc sur la réalisation de l'objectif (à déterminer de manière plus précise) consistant à fournir une photographie des stocks de référence avant de fixer des objectifs de diminution du nombre de machines par agent.

- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 476,02€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 856 363€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETP pour le papier et les copieurs, à savoir 1752 agents. Le périmètre retenu pour renseigner les ratios des dépenses énergétiques prend « en considération l'ensemble des personnes présentes sur les sites de l'administration centrale y compris les personnels des marchés de gardiennage, de la restauration collective sur le site des Bons Enfants, du nettoyage et de l'accueil », soit 1799 agents.

Action emblématique :

§ Audit 2009 sur les solutions d'impression et nouvelle politique d'impression

Piloté par le responsable ministériel des achats (RMA), cet audit a porté sur l'ensemble des services : centraux, déconcentrés et à compétence nationale.

- au plan qualitatif, ce chantier a visé l'amélioration du service rendu aux utilisateurs tout en mettant en place des dispositifs de fonctionnement adaptés et admis par les utilisateurs. Il s'est traduit par l'instauration du libre-service à usage partagé des copieurs multifonctions, la mise en place de l'impression à distance assortie du retrait des documents sur présentation d'un badge ou la saisie d'un code confidentiel, la non-impression de pages blanches, ...;
- au plan environnemental, cette action a conduit à définir et à mettre en œuvre une politique d'impression permettant de satisfaire les objectifs posés par les préconisations des Bilans carbone, le respect des objectifs du PAE et, plus généralement, ceux portés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (Grenelle de l'environnement..) ;
- au plan économique, une nouvelle politique d'achat visant à rationaliser le parc de machines et à optimiser les coûts d'impression a été élaborée.

Le déploiement de la politique d'impression prévoit plusieurs phases :

- une première étape lancée en 2009 concernant le ralentissement significatif de l'achat de nouvelles imprimantes. Seul 1% du parc d'imprimantes a été renouvelé sur cette période et cette tendance devrait se maintenir sur 2010;
- une deuxième phase est prévue sur 2011 et jusqu'à mi-2012. Elle sera précédée d'une campagne d'information et de sensibilisation à destination des utilisateurs. Il s'agira cette fois d'agir sur le stock d'imprimantes et d'organiser progressivement leur retrait parallèlement à la connexion des copieurs multifonction sur le réseau informatique du ministère. L'objectif est de réduire le nombre d'imprimantes individuelles de 5 865 à 1 173 pour 6 391 agents.

Fiche 8 : Services du Premier Ministre

Contribution au fonds Etat exemplaire : **1,5%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **7 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Formellement réceptionné en avril 2009, le PAE a été préparé par les Services du Premier ministre dans le délai imparti.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été transmis le 19 mai 2010.
- **Indicateur n°3** : Le taux de lancement des audits énergétiques s'élève au 31 décembre 2009 à 89%, ce qui correspond à 38 869m² sur un domanial de 43 384m². Le marché a été attribué au groupe STRATEGECO.
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : 10 véhicules ont été achetés par ce ministère. 6 d'entre eux sont hors du champ d'application en ce qu'ils ont été achetés pour des ministres ou des personnalités de rang équivalent (ancien Président de la République par exemple). Parmi les 4 autres, 2 seulement émettent moins de 130g de CO₂ par km. Ce qui signifie que 2 dépassent ce seuil. **Avec 50% des véhicules achetés en 2009 dépassant le seuil limite fixé par la circulaire, l'indicateur n'est pas validé.**
- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 45 750 ramettes de papier réalisés auprès de l'UGAP pour le compte des services centraux, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 24,7 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 69 copieurs et 56 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009, ce qui représente un chiffre moyen de 5 copieurs et imprimantes pour 100 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 740,76€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 1 846 236€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETPT. Pour autant, si l'unité est toujours la même la valeur chiffrée retenue par ce ministère est fluctuante : pour les consommations de papier, c'est le nombre d'ETPT contenu dans le RAP qui a été choisi, soit 1851. Pour les copieurs et imprimantes ainsi que sur les consommations énergétiques, il s'agit des 2492 ETPT consommés en 2009 par les programmes 129, 158 et 308.

Actions emblématiques :

§ La restauration et le remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel Montalivet (58 rue de Varenne)

Dans la suite des audits énergétiques menés en 2009 (89% du domanial audité cette année), une série de travaux destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments a été conduite sur les implantations immobilières des services du Premier ministre. Parmi ces opérations, l'une des plus emblématiques est la restauration et le remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel Montalivet.

Comme pour la plupart des travaux menés sur les sites occupés par les services du Premier ministre, ces opérations s'inscrivent dans un cadre doublement contraint : elles concernent des hôtels classés qui abritent de surcroît des services éminemment stratégiques. Ainsi l'hôtel Montalivet, qui fait face à l'hôtel de Matignon, est occupé par le cabinet du Premier ministre et le Secrétariat général du Gouvernement. Seule l'existence de produits verriers innovants a permis la conduite de cette opération, répondant aux

objectifs d'isolation et aux contraintes esthétiques fortes qui caractérisent les monuments historiques.

La réalisation de cette opération, qui a consisté en la pose de double vitrage et de stores sur les parties de façades les plus exposées aux variations thermiques, a été rendue possible grâce au Plan de relance de l'économie.

§ La gestion durable et éco-responsable des parcs et jardins du SPM

Plusieurs actions ont été menées en 2009 pour diminuer l'impact environnemental lié à l'entretien des parcs et jardins, qui comprennent en particulier le parc de l'hôtel de Matignon.

Ainsi, les apports d'engrais ont été effectués suivant un plan de fertilisation réalisé à partir des analyses de sols. Des engrais organiques naturels ont été utilisés pour les massifs d'arbustes et une étude est en cours pour un recours à 90% à ce type d'engrais.

La gestion de l'eau a été améliorée : un arrosage tous les deux jours a remplacé l'arrosage quotidien, le gazon allant chercher l'eau plus en profondeur. Un paillage à base d'écorce de fèves de cacao a été étalé sur les massifs de fleurs pour limiter l'évaporation.

Des solutions ont été adoptées pour limiter le recours aux pesticides : des pièges à insectes ont été installés sur les marronniers contre les attaques de mineuses et un plan de lutte biologique contre les acariens qui attaquent les tilleuls est étudié.

Fiche 9 : Ministères des Affaires Etrangères et Européennes

Contribution au fonds Etat exemplaire : **3,1%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **7 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis le 9 juillet 2009, 3 mois au delà de la date limite. **Il ne valide donc pas cet indicateur.**
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été remis par anticipation, dès le 11 décembre 2009.
- **Indicateur n°3** : Le MAEE a lancé des audits énergétiques sur 82% des sites de son administration centrale (102 011 m² en SHON sur les 124 321 m² total). Ils seront réalisés sur les sites de Convention, du Quai d'Orsay et de Nantes.
- **Indicateur n°4** : Un outil expert de suivi des fluides a été mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2010 dans la cadre d'un marché multiservice souscrit auprès des sociétés IDEX, EUROGEM et Castelis respectivement pour les sites d'Orsay, La Courneuve et Nantes.
- **Indicateur n°5** : Sur 26 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 23 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 3 dépassent ce seuil. Le taux de dérogation s'établit à 11,5% des véhicules achetés en 2009 et est inférieur à la limite de 20%.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère est de 132,5 g.

- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 83 670 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 23,2 unités par agent. Les consommations de stocks n'ont pas été retenus dans la mesure où elles n'étaient pas prévues par la définition posée par la circulaire *Etat exemplaire*.
- **Indicateur n°7** : 311 copieurs et 517 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de près de 23 copieurs et imprimantes pour 100 agents. Ce chiffre est très important au regard du chiffre moyen de l'ensemble des ministères (hors défense) qui est de moins de 9 machines achetées pour 100 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 871,95€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 3 150 361 €. La moyenne des ministères s'établit quant à elle autour de 530 € par agent.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : La consommation d'ETP déclarée en décembre 2009 - tous programmes et toutes catégories LOLF confondues - s'élève, pour la centrale, à 3 613,27 ETP.

Il est important de noter que ce chiffre est inférieur au nombre d'agents évoluant réellement au ministère (stagiaires, agents mis à disposition...). Pour autant, l'impact de ces écarts est neutralisé dès lors que la méthode de calcul des indicateurs est pérenne d'année en année et qu'il s'agit d'objectifs de réduction relative et non de cibles précises par agents à atteindre.

Actions emblématiques :

§ Introduction de modules de formation à l'éco-responsabilité pour les nouveaux entrants au MAEE

Le MAEE a ouvert son Institut Diplomatique et Consulaire (IDC) le 6 avril 2010 et a reçu sa première promotion d'une cinquantaine d'agents de catégorie A. Il s'agit d'une formation de 4 mois se déroulant de avril à fin juillet 2010.

Dès la conception de ce programme, il est apparu nécessaire d'intégrer des journées dédiées aux enjeux politiques et diplomatiques du développement durable. Plusieurs thématiques retenue au programme en témoignent : *les biens publics mondiaux ; 2010, année internationale de la Biodiversité ; Transversalité des problématiques : le cas des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; etc.*)

Le MAEE, conscient du rôle et de l'impact de ses actions courantes, a aussi choisi d'intégrer une journée spécifiquement dédiée à l'éco-responsabilité et au Plan Administration Exemplaire. L'enjeu est d'intégrer les bonnes pratiques dès l'arrivée des agents et de mutualiser en France et en postes. En collaboration avec l'IFORE, il s'agit de sensibiliser les agents à l'impact de leurs actions courantes et aux possibilités d'actions. Cette journée est interactive en multipliant les échanges.

Les agents de catégories B et C ont aussi vu l'introduction d'une session à l'éco-responsabilité dans leur programme de formation initiale. 130 agents sont ainsi formés.

§ Transformation du parking de la Cour d'Honneur de l'Hôtel du Ministre en jardin arboré avec des essences emblématiques des cinq continents

La cour d'honneur a été rebaptisée Cour des 5 continents. Elle symbolise l'ouverture sur le monde, les 5 essences d'arbres choisies sont représentatives des 5 continents

- le cèdre de l'Atlas pour l'Afrique,
- le chêne de Hongrie pour l'Europe,
- le Tulipier de Virginie pour l'Amérique,
- le plagianthus regius pour l'Océanie,
- l'arbre aux mille écus pour l'Asie, la plus ancienne espèce d'arbres connue

Belle réussite esthétique et symbolique, ce projet est également exemplaire à plus d'un titre sur le plan environnemental et économique.

Il répond aux normes les plus exigeantes :

- utilisation de matériaux recyclables et de méthodes de construction soucieuses de durabilité ;
- optimisation des consommations énergétiques et en eau ;
- choix de plantes ayant pour objectif d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires polluants ;
- participation à la promotion de la biodiversité des espèces portées par le programme « compte à rebours 2010 » ;
- suppression d'une soixantaine de voitures grâce à la rationalisation de l'utilisation des parkings. Cette initiative a en outre permis de diminuer la pollution et de sécuriser le périmètre de l'Hôtel du Ministre. C'est aussi l'occasion d'amorcer une réflexion sur des modes de déplacement moins polluants et une façon d'y inciter nos agents et nos visiteurs.

Fiche 10 : Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire

Contribution au fonds Etat exemplaire : **0,8%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **7 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis le 20 octobre 2009, soit avec un retard de 7 mois, **ce qui ne lui permet pas de valider cet indicateur.**
- **Indicateur n°2** : L'information a été communiquée le 31 mai 2010 lors de la remise du bilan de PAE et le document a été envoyé au CGDD courant juin 2010.
- **Indicateur n°3** : 100% de ses bâtiments ont été audités. Le ministère a envoyé 3 rapports d'audit sur l'ensemble des bâtiments de l'administration centrale, soit 13188 m² SHON. Ces audits ont été réalisés 66 rue de Bellechasse à Paris (1383m² d'audits par « Energie diag service »), 3-5 rue Barbet de Jouy (6 670m² d'audits par « Energie diag service ») et 101-99 rue de Grenelle (5 135m² d'audits par « Energie diag service »).
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : En dehors de véhicules électriques, aucun véhicule à moteur thermique n'a été acheté en 2009.
- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 13 540 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 21,8 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 12 copieurs et 100 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 18 copieurs et imprimantes pour 100 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à un montant de 162 823 €. Ce montant est le fruit d'une extrapolation réalisée sur la base des informations livrées par ce ministère. Ce dernier mentionne, en effet, qu'il a pris en charge, à compter de mai 2009, un tiers de ses surfaces et qu'il supportait durant l'année 2009 les dépenses associées à un tiers de son personnel. Dans ces conditions, le chiffre moyen corrigé ressort à 261,77€/agent (un facteur 4 a été appliqué au chiffre donné).
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETP. Les 622 ETP forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs.

Actions emblématiques :

§ Utilisation de véhicules électriques entre les 4 sites de l'administration centrale du ministère

Des véhicules électriques de type Goupil G3 ont été acquis le 17 février 2009 auprès de l'UGAP pour effectuer les livraisons de fournitures de bureau, papier, petits mobiliers, équipements divers. Ils permettent d'approvisionner aussi souvent que nécessaire les 400 agents répartis sur 4 sites (Rue de Grenelle, rue de Bellechasse, rue de Barbet de Jouy et boulevard Malesherbes). Très compact, il permet d'accéder partout sans gêner la circulation en se faulant sans difficultés dans les rues saturées de circulation. Son petit gabarit (1.10 m de large), permet aussi de le stationner très facilement.

L'accès aux parkings souterrains et directement à l'intérieur du magasin de stockage est fortement apprécié par les agents de l'équipe manutention du ministère qui l'utilisent quotidiennement. Par ailleurs, l'accès des zones piétonnes lui est autorisé.

C'est le véhicule urbain par excellence qui permet de concilier développement économique et respect de l'environnement.

Ce véhicule utilitaire électrique est particulièrement utile sur des parcours relativement courts et répétitifs et réalisés à des vitesses modérées. Il est un outil extraordinaire qui surpasse tout autre type de motorisation.

§ Système d'arrosage « intelligent » piloté par une mini station météorologique

Sur près de 3 900m², les espaces verts du jardin du site de l'hôtel particulier du 101 rue de Grenelle ont été replantés avec de l'herbe et des plantes peu consommatrices d'eau.

En outre, le système d'arrosage installé recèle une originalité puisque ce dernier est piloté par une mini station météorologique programmable. Elle se caractérise par sa capacité à mesurer un ensemble de paramètres et ainsi adapter et réguler la quantité d'eau à distribuer en se limitant au strict nécessaire.

Fiche 11 : Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique

Contribution au fonds Etat exemplaire : **2,3%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **7 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis le 10 juillet 2009, soit avec un retard de 3 mois.
Ce qui ne lui permet pas de valider cet indicateur.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été transmis dès le 1^{er} mars 2010.
- **Indicateur n°3** : 100% de ses bâtiments ont été audités, ce qui est détaillé dans un rapport d'études. Sur les sept sites administratifs que compte l'administration centrale du ministère, deux relèvent des bâtiments domaniaux : le Petit Hôtel de Monaco au 55 rue Saint Dominique et l'Hôtel du Châtelet, au 127 rue de Grenelle, tous deux à Paris. L'acte d'engagement du marché du 11 novembre 2009 avec Paziaud Ingénierie indique que les audits ont été lancés sur les deux sites
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : Sur les 105 véhicules achetés par ce ministère entrant dans le champ d'application du dispositif financier, 95 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 10 dépassent ce seuil. Le taux de dérogation s'établit à 9,5% des véhicules achetés en 2009 et est inférieur à la limite de 20%.
La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère est de 119,4 g.
- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 21 077 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 23,1 unités par agent.
- **Indicateur n°7** : 63 copieurs et 110 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Ce qui représente un chiffre moyen de 19 copieurs et imprimantes pour 100 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 160,34€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 146 023. Le chiffre retenu diffère légèrement des 146 192,46€ déclarés par ce ministère du fait de retraitements opérés pour faire coïncider les montants dépensés avec les périodes de consommation et non avec les dates de facturation.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETP. Les 910 ETP forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs.

Actions emblématiques :

§ Plan de déplacements de la DIRRECTE Rhône-Alpes

Le Plan de déplacements de l'Administration (PDA) de la DIRECCTE Rhône-Alpes constitue un projet précurseur, fédérateur et exemplaire.

La démarche est participative, transversale et pluri-disciplinaire. Elle repose sur la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des agents et implique les organisations syndicales.

La DIRECCTE a développé des partenariats avec les administrations régionales, le propriétaire de l'immeuble occupé et la société de transport en commun. Un système d'évaluation a été établi en amont.

Les actions réalisées portent principalement sur :

- Le changement des modalités de déplacement ;
- Réduction du nombre de places de parkings de 70 à 30 en privilégiant les places de parking pour les véhicules de service et aménagement du stationnement pour les vélos ;
- Acquisition de vélos électriques, installation d'une station « vélo'v » à proximité. Ces initiatives en la matière seront bientôt prolongées par la prise en charge partielle de l'abonnement « vélo'v » ;
- Prise en charge partielle de l'abonnement aux transports en commun et mise à disposition de titres de transport en commun pour les déplacements professionnels ;
- Action en faveur du co-voiturage ;
- L'acquisition de véhicules électriques est prévue ;
- La forte baisse du nombre de réunions grâce notamment au succès des conférences téléphoniques et au développement de la visio-conférence en cours de perfectionnement ;
- La réorientation du parc automobile en privilégiant les véhicules les moins pollués.

§ Promotion de l'égalité et de la diversité dans les recrutements

Décliner le plus activement possible la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique, notamment en donnant aux publics les plus éloignés de nos métiers tous les moyens de la réussite, constitue un message fort pour le ministère du travail : l'inspecteur du travail est emblématique par sa place, avec la HALDE, dans la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des chances et pour la cohésion sociale dans les entreprises.

Le ministère s'est déjà attelé à plusieurs réformes importantes telles que la professionnalisation des jurys de concours comprenant une sensibilisation à la diversité socio-culturelle des candidats et à la compréhension des risques de préjugés et des stéréotypes lors des recrutements.

De même, les épreuves du concours d'inspecteur du travail réformées en renforcent la dimension professionnelle et relativisent la part d'appréciation du niveau de culture générale des candidats.

Le ministère a par ailleurs mis en place depuis 2009 sa première classe préparatoire intégrée (CPI) au concours externe d'inspecteur du travail. Elle a été ouverte à vingt auditeurs issus de milieux défavorisés et de ressources modestes ayant connu des situations sociales souvent difficiles. Ceux-ci ont bénéficié durant seize semaines, à l'Institut national du travail, d'une préparation au concours, de la prise en charge de l'hébergement, de la restauration et de leurs déplacements ainsi que de la mise à disposition d'équipements informatiques personnels. Tous ont passé le concours et trois d'entre eux l'ont réussi, ce qui constitue un bon taux de réussite. En 2011, il est prévu d'ouvrir également une classe préparant au concours de contrôleur du travail.

Fiche 12 : Ministère de la Défense

Contribution au fonds Etat exemplaire : **31,9%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été transmis dans le délai imparti.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été diffusé sur son site Internet avant le 26 mai 2010.
- **Indicateur n°3** : 41% de ses bâtiments ont été audités. Les audits ne sont réalisés que sur les sites d'Ile-de-France hébergeant les services de l'administration centrale (îlots Saint-Germain). Les sites à fermeture programmée, faisant l'objet de travaux ou délocalisés prochainement, sont exclus du périmètre des bâtiments à auditer. Le marché est notifié le 23 juillet 2009 et il est réalisé par la société ENERTEK.
- **Indicateur n°4** : Un outil expert de suivi des fluides a été commandé à la société STERIA. Le contrat a été notifié le 30 septembre 2009.
- **Indicateur n°5** : Sur les 912 véhicules achetés par le ministère via l'UGAP mais aussi GE Fleet, 112 sont hors du champ d'application. Il s'agit de véhicules utilitaires, techniques et/ou opérationnels et des minibus. Par ailleurs, 655 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 152 dépassent ce seuil. Le taux de dérogation s'établit à 18,8% des véhicules achetés en 2009 et est inférieur à la limite de 20%.

La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère et entrant dans le champ d'application du dispositif financier est de 124,2 g.

- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 1 161 170 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 3,75 unités par agent.

Dès lors qu'il n'existe pas au ministère de la Défense d'administration centrale désignée en tant que telle et comme il est difficile de distinguer les emprises locales et les services « d'administration centrale », les données fournies couvrent l'ensemble du ministère. Ceci peut expliquer pour partie que le chiffre des consommations de papier par agent est bien inférieur à ceux fournis par les autres ministères.

- **Indicateur n°7** : 868 copieurs et 6 356 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Cela représente un chiffre moyen de 2,3 copieurs et imprimantes pour 100 agents. Là encore, le ministère de la défense a retenu dans son périmètre d'appréciation des consommations l'intégralité des achats du ministère en la matière dès lors qu'il n'opère pas de distinction entre services centraux et services déconcentrés.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques de l'ensemble du ministère s'élèvent à 766,12€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 237 030 000€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETPT. Les 309 390 ETPT forment le périmètre retenu pour renseigner les ratios des trois derniers indicateurs. Pour des raisons de cohérence avec les chiffres des consommations retenus pour les 3 indicateurs précédents, ce chiffre couvre l'intégralité des personnels du ministère servant dans celui-ci. Les personnels mis à disposition d'autres ministères ou structures diverses (L'Elysée par exemple) n'ont pas été comptabilisés.

Actions emblématiques :

§ Audits énergétiques

En 2009, 727 bâtiments du ministère de la Défense ont fait l'objet d'un audit et sont désormais pourvus d'une étiquette reflétant leur consommation réelle en énergie. Ces mesures prises sur un échantillon représentatif des 23 bases militaires de tous types entraînent dans le cadre du plan d'action environnement du ministère.

Ce dispositif, progressivement étendu à l'ensemble du ministère de la Défense, dotera à l'avenir chaque bâtiment d'une telle étiquette de consommation énergétique, qui aidera à fixer les priorités en matière de travaux d'efficacité énergétique.

§ Déploiement pluriannuel d'un outil de suivi des fluides sur l'ensemble du ministère

En 2009, le ministère de la Défense a acquis un outil expert de suivi des fluides. En complément de cet outil, le ministère de la Défense installe systématiquement des compteurs (eau & tous types d'énergie) sur chacun de ses bâtiments de plus de 1 000 m². La montée en puissance de ce dispositif ambitieux, lancé à la faveur du plan de relance de l'économie, se poursuit et se terminera en principe en 2013.

La consommation énergétique d'environ 10 000 bâtiments répartis sur une cinquantaine de bases de défense sera ainsi progressivement de mieux en mieux contrôlée et dans la mesure du possible, réduite.

Fiche 13 : Ministère de l'Éducation Nationale et ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Contribution au fonds Etat exemplaire : **4,5%** du fonds «Etat exemplaire ».

Nombre d'indicateurs atteints au titre de l'exercice 2009 : **8 sur 8**

Les indicateurs :

- **Indicateur n°1** : Son PAE a été remis le 30 mars 2009.
- **Indicateur n°2** : Son bilan social a été transmis le 31 mai 2010.
- **Indicateur n°3** : 47,6% de leurs bâtiments ont été audités, soit 40 960m² sur les 86 038m² de l'administration centrale (cela correspond aux audits du site Descartes et du site de la Rue de Grenelle). A noter que les universités sont des établissements publics et n'entrent donc pas dans le champ d'application.
- **Indicateur n°4** : L'outil expert de suivi des fluides a été commandé via l'accord-cadre interministériel lancé par le SAE le 17 décembre 2009 et attribué à GDF-Suez le 31 mars 2010.
- **Indicateur n°5** : Sur les 58 véhicules achetés par ce ministère, 14 sont hors du champ d'application. Il s'agit de véhicules utilitaires de type Kangoo, Master ou Trafic. Par ailleurs, 36 émettent moins de 130g de CO₂ par km et 8 dépassent ce seuil. Le taux de dérogation s'établit à 18,2% des véhicules achetés en 2009 et est inférieur à la limite de 20%.
La valeur moyenne globale d'émission de CO₂ par km des véhicules achetés par ce ministère et entrant dans le champ d'application du dispositif financier est de 120g.
- **Indicateur n°6** : Avec un achat total de 57 851 ramettes de papier, exprimées en équivalent A4, le nombre de ramettes achetées en 2009 représente 16,75 unités par agent. Le ministère s'est approvisionné exclusivement en dehors des marchés de l'UGAP.
- **Indicateur n°7** : 307 copieurs et 94 imprimantes ont été achetés ou loués en 2009. Cela représente un chiffre moyen de 116 copieurs et imprimantes pour 1000 agents.
- **Indicateur n°8** : Les dépenses énergétiques s'élèvent à 536,96€/agent pour une consommation totale en administration centrale de 1 854 644€.
- **Effectifs considérés pour le calcul des indicateurs 6, 7, 8** : Le nombre d'agents est exprimé en ETP, il s'élève à 3 454. Il recouvre le nombre d'agents affectés dans les services centraux du MEN et du MESR. Il comprend les agents payés ou remboursés (3256), vacataires (52) ou relevant d'autres budgets (146).

Actions emblématiques :

§ Journée nationale sur la « restauration collective et les produits bio à l'éducation nationale et dans les œuvres universitaires »

Cette rencontre, qui a associé des représentants du MEEDDM, du MAAP et de l'Agence Bio, a visé à sensibiliser les principaux acteurs chargés de l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective aux enjeux que cette thématique recèle notamment aux plans économique, environnemental et nutritionnel.

S'adressant autant aux services de restauration des académies qu'à ceux relevant du réseau des œuvres universitaires (soit 55 millions de repas servis chaque année), cette journée a permis de fournir à la centaine de participants (responsables administratifs ou gestionnaires de restaurants et chefs de cuisine) les informations générales sur la

thématique de l'agriculture biologique ainsi que des informations pratiques relatives aux impacts culinaires et de gestion d'une telle démarche.

§ Plan de maîtrise énergétique pour l'administration centrale des deux ministères

Un bilan carbone et de plusieurs audits énergétiques réalisés sur des bâtiments parisiens de l'administration centrale des deux départements ministériels ont mis en évidence que leurs émissions de gaz à effet de serre s'élevaient à environ 2 900 tonnes d'équivalent carbone (TeC) soit environ 10 600 tonnes d'équivalent CO₂. Ce qui représente, en moyenne, 1,5 TeC par agent ou 0,05 TeC par m² pour les seuls sites du MEN.

Dans le cadre de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre fixé par le Grenelle de l'environnement, et sur la base de ce constat préalable, le MEN et le MESR ont élaboré un plan d'action commun reposant d'abord sur un état des lieux, qui devra être réalisé avant le 31 juillet 2010 et fournir des informations sur chaque poste de dépense, avant d'envisager une série de mesures d'ordre organisationnel, managérial et technique concourant à la réalisation de l'objectif.

Ce plan global mettra notamment l'accent sur :

- L'utilisation d'un système d'information efficace permettant de mesurer l'empreinte carbone de l'activité des deux ministères ;
- La responsabilisation des personnels à la réduction de la consommation de papier, à la dématérialisation des échanges d'information et à la rationalisation des déplacements ;
- La mise en oeuvre de mesures pratiques telles qu'un contrôle accru du volume et des modalités de diffusion des publications ministérielles, un parc de véhicules moins consommateur, de nouvelles modalités de travail collaboratif et une plus grande maîtrise énergétique
- Le renforcement des exigences contractuelles vis-à-vis des prestataires de service (fournisseurs de matériel, d'énergie, de services, etc..)

Dossier suivi par Raphaël Crinier
Service de l'Economie, de l'Evaluation et de l'Intégration du Développement durable
SEEIDD / CGDD / MEEDDM
Tour Voltaire – 92055 La Défense cedex – tél. : 01.40.81.21.22



Déléguée interministérielle au développement durable